

Les Jurys de la Communauté Française de l'enseignement secondaire ordinaire

Consignes d'examens

| | |
|---------|-------------------------------|
| Cycle | 2021-2022/1 |
| Titre | CESS professionnel Vendeur |
| Matière | Documents commerciaux |

**Direction de l'organisation
des jurys**
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

jurys@cfwb.be

Tél : +32 (0)2 690 85 86
enseignement.be/jurys

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Nom de la matière dans le décret : Documents commerciaux

Volume horaire : 4 h/semaine

●●● Programme

Le numéro du programme : 3D PROF Vendeurs(deuses)112P/2006/249

Rappel : ces consignes ne se substituent pas au programme de la fédération Wallonie Bruxelles. Ce document complète le programme et précise notamment les modalités d'évaluation.

●●● Titre visé, type d'enseignement et l'option

Le Certificat d'enseignement secondaire supérieur pour l'enseignement secondaire général, technique de transition, technique de qualification, artistique de transition, artistique de qualification et professionnel (CESS) ;

II. Grille horaire de l'option

Rappel de la grille horaire si nécessaire. Important pour les consignes d'une OBG.

Documents commerciaux
Techniques de vente
T.P. Vente
Etalage – Promotion des marchandises
Informatique de gestion
Secrétariat-Dactylographie-Bureautique

III. Organisation de(s) l'examen(s)

●●● Modalité d'évaluation d'examen(s)

Examen écrit d'une durée de 3 heures maximum

●●● Condition pour présenter l'examen écrit :

●●● Matériel

Matériel requis : calculatrice : bic, marqueurs, lattes ...

Matériel refusé : GSM et tout autre objet connecté

●●● Ce qui est attendu du candidat = consignes d'examens ?

- Répondre aux questions théoriques ou pratiques et tenir compte de l'actualité
- Être clair, précis et concis
- Soigner la présentation et l'orthographe

Attention de bien lire et analyser le programme 112P/2006/249

IV. Evaluation et sanction des études

●●●Pondération

La matière sera évaluée sur 20

●●●Dispense

Rappel des conditions de dispenses : être présent à l'ensemble des examens. Pas de dispenses partielles si une matière = plusieurs examens

●●●Rappel du règlement

En cas d'absence non justifiée à deux épreuves lors d'un même cycle, la Direction de l'organisation des jurys pénalisera le candidat en se donnant le droit de ne pas organiser pour ce candidat les épreuves pour lesquelles il a été absent lorsqu'il s'inscrit à un autre cycle suivant ou en attribuant toute autre sanction qu'elle jugera opportune.

V. Annexes

●●●Exemple d'anciens examens

La direction de l'organisation des Jurys ne souhaite pas diffuser d'anciens examens. Ceci pour des raisons pédagogiques. La composition d'un examen est fonction en partie du comité d'examineurs qui les rédige. Un changement d'examineur peut donc entraîner un changement de forme. De plus, les questions ne portent que très rarement sur l'ensemble des UAA du programme.

Cependant, pour certaines matières les examinateurs peuvent donner quelques pistes d'interrogations.